

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001150-214

DATE : 15 septembre 2025

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE SHAUN E. FINN, J.C.S.

SOPHIE DUPUIS

Demanderesse

c.

**COMITÉ PARITAIRE DE L'ENTRETIEN D'ÉDIFICES PUBLICS DE LA RÉGION DE
MONTRÉAL**

et

SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC

et

INDUSTRIELLE ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC.

-et-

RETRAITE QUÉBEC

-et-

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Défendeurs

-et-

BENEVA INC.

Mise en cause en reprise d'instance

JUGEMENT

[1] **VU** la demande de la demanderesse, datée du 14 août 2025, sollicitant la prolongation du délai pour la mise en état du dossier et autres ordonnances relatives au dépôt d'expertises;

[2] **VU** les allégations demande de prolongation;

[3] **VU** que les défendeurs et la mise en cause ne s'opposent pas aux conclusions alternatives la demanderesse;

[4] **VU** que les principes de la justice civile, dont ceux de la proportionnalité et de la saine administration de la justice, militent en faveur d'une nouvelle prolongation exceptionnelle et péremptoire du délai d'inscription;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[5] **AUTORISE** la partie demanderesse de déposer une contre-expertise en communication;

[6] **PROLONGE** de façon exceptionnelle et péremptoire le délai d'inscription pour instruction et jugement pour une durée de six mois à compter du 15 septembre 2025;

LE TOUT, frais de justice à suivre.


SHAUN E. FINN, J.C.S.

Me Olivier Laurendeau
Laurendeau, Rasic s.e.n.c.
Avocats de la demanderesse

Me Sandra Desjardins
Me Tina Hobday
Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.
Avocat du défendeur

Me Annie-Claude Lafond
Beneva Avocats
Avocats de la mise en cause, SSQ Société d'assurance-vie inc.

Date d'audience : Au vu du dossier